

7) L'exposant se doit de présenter les pièces et justificatifs mentionnés sur le bulletin d'inscription aux autorités compétentes.

8) L'inscription implique l'acceptation de ces règles. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux.

9) Ouverture des inscriptions au 03 Février 2020. Bulletin d'inscription à faire parvenir dûment rempli au Centre Social Municipal de Beaubreuil – 32 Allée Marcel Proust – 87280 Limoges (renseignements nécessaires pour l'établissement du registre préfectoral conformément à la loi).

Note : Vide grenier réservé uniquement aux particuliers, non professionnels

Organisation : Centre Social Municipal de Beaubreuil

32 Allée Marcel Proust – 87280 Limoges

Tél : 05.55.45.64.84 - Courriel : centresocialbeaubreuil@ville-limoges.fr

Avec le soutien de



Quand Beaubreuil vide ses greniers...

Dans le cadre de la fête de quartier de Beaubreuil



Samedi 04 Juillet 2020

De 10h à 18h

Réservé aux particuliers

Emplacements gratuits

Au Pôle Jeunesse SANFOURCHE

32 allée Marcel Proust – 87280 Limoges

Buvette et restauration sur place

Tenue de stands d'animations pour tous publics



*Bulletin d'inscription joint à
nous retourner
avant le 22 juin*

*Organisé par le Centre Social
Municipal de Beaubreuil et les
associations du quartier*

Tél : 05-55-45-64-84

Mail :

centresocialbeaubreuil@ville-limoges.fr



ATTESTATION – INSCRIPTION au vide-greniers

à retourner avant le 22 Juin 2020
dans la limite des places disponibles

Réservé aux
particuliers

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

A : Département :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Titulaire de la pièce d'identité N° (joindre la photocopie) :

Délivrée le : par

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait à : Le :

Signature

Nombre de stand(s) souhaité(s) : ☐ 1 ☐ 2

1 stand = 2 mètres linéaires

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre remis au Maire de la Commune d'organisation.

Organisation : Centre Social Municipal de Beaubreuil – 32 Allée Marcel Proust – 87280 Limoges

Tél : 05.55.45.64.84 - Courriel : centresocialbeaubreuil@ville-limoges.fr

VIDE-GRENIERS

SAMEDI 04 JUILLET 2020

dans le cadre de la fête de quartier de Beaubreuil
au Pôle Jeunesse SANFOURCHE (32 Allée Marcel Proust – 87280 Limoges)

MODALITES D'INSCRIPTION au vide-greniers

Remplir la fiche d'inscription et l'envoyer au Centre Social Municipal de
Beaubreuil – 32 Allée Marcel Proust – 87280 Limoges
AVANT LE 22 JUIN 2020 dans la limite des places disponibles

- 1) Les exposants sont soumis aux obligations définies par arrêté préfectoral et à la réglementation en vigueur.
- 2) Les emplacements sont attribués chronologiquement lors des inscriptions. Seul l'organisateur peut procéder à une modification. Le nombre de stand est limité à deux pour une même inscription. **Attention : un exposant souhaite avoir son emplacement à vos côtés, le préciser lors de votre inscription. Toute modification ultérieure ne sera pas acceptée.**
- 3) La circulation et le stationnement des véhicules sont strictement interdit sur les espaces verts. Les exposants pourront stationner leur véhicule sur le parking à côté pour décharger et charger leurs objets à la vente.
- 4) Les objets présentés sur le stand sont sous la seule responsabilité du propriétaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de vols, pertes, casses ou toutes autres détériorations. L'exposant doit se conformer à la législation en vigueur en matière de produits dangereux, denrées, animaux. L'organisateur se dégage de toute responsabilité.
- 5) Les exposants sont accueillis entre 8h30 et 9h30. Aucune inscription ne sera prise sur place. Après installation, les mouvements de véhicules ne sont pas autorisés. Le vide-greniers se termine à 18h. Tout doit être remballé pour 18h30.
- 6) Aucun objet ne devra être abandonné sur les emplacements au terme de cette journée.

